

# Bientôt 16 ans ?

## Il est temps de se faire recenser !

### Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie  
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale  
d'identité ou ton passeport,  
ton livret de famille et un  
justificatif de domicile

### Comment ?

### Pourquoi ?

À l'issue de ton  
recensement, tu seras  
convoqué pour effectuer  
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation  
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à  
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et  
concours (grandes écoles, entrées dans la  
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de  
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même  
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de  
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai  
légal